Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 29 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2ème adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Pierre MARTIN ; Olivier BRIDELANCE

PREFECTURE DE L'ISERE
09 AVR. 2025
SECTION COURRIER

Absents excusés : Néant
Secrétaire de séance : Pierre MARTIN
Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RGSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

VOTE :	Pour	6	Contre	0	Abstention	0

2025 – 07 : Vote du budget prévisionnel 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 2311-5, R. 2221-48 à R. 2221-52 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux ;
- La délibération n° 2025-05 du 07 avril 2025 approuvant le compte administratif 2024 ;
- Les statuts de la RDSGV.

Considérant

1. La nécessité d'adopter un budget primitif équilibré pour l'exercice 2025 ;
2. Le report du déficit de fonctionnement 2024 (83 988,57 €) intégré au chapitre 002 ;
3. Les prévisions de recettes et dépenses présentées par le Directeur, conformes aux règles M4.

Après en avoir délibéré à 6 voix pour, décide :

Article 1 – Approbation du budget primitif 2025

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en section de fonctionnement à **892 781 €** et en section d'investissement à **290 583 €** :

Section de fonctionnement	BP 2024
Dépenses	**892 781,00 €**
Chapitre 002- Résultat d'exploitation reporté	83 988,57 €
Chapitre 011- Charges à caractère général	242 520,43 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	433 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	86 538,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	14 800,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	31 934,00 €
Recettes	**892 781,00 €**
Chapitre 013 - Atténuations de charges	98 000,16 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	56 780,84 €
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués	685 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €
Chapitre 79 - Transfert de charges	- €

Section d'investissement	BP 2024
Dépenses	**290 583,00 €**
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	56 780,84 €
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	137 317,16 €
Chapitre 20- Concessions et droits similaires	- €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	96 485,00 €
Recettes	**290 583,00 €**
Chapitre 001 - Solde d'exécution	161 545,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	86 538,00 €
Chapitre 13- Subventions d'investissement	40 000,00 €
Chapitre 77- Produits exceptionnels	2 500,00 €

Dépenses de Fonctionnement	892 781,00 €
Recettes de fonctionnement	892 781,00 €
BALANCE DE FONCTIONNEMENT	**- €**
Dépenses d'investissement	290 583,00 €
Recette d'investissement	290 583,00 €
BALANCE D'INVESTISSEMENT	**- €**

Article 2 – Exécution du budget

Le Conseil d'administration charge le Président et le Directeur de l'EPIC à notifier le budget au comptable public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 07 avril 2025

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture le 08 avril 2025
- de sa publication le 08 avril 2025

RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr